



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
28 SEPTEMBRE 2022

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt-huit septembre deux mille vingt deux, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-deux septembre deux mille vingt deux et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

**REPRESENTES** : Bruno BRETON à Claire BLANC, François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT

**SECRETARE DE SEANCE** : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2022-098	<b>Seniors</b>  Tarifs du foyer restaurant l'Oustalet
-----------------------------	---

**VU** La délibération n°2014-066 du 28 mai 2014 portant tarification des repas au foyer restaurant l'Oustalet ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un nouveau tarif,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une nouvelle tarification spécifique pour les repas à thèmes, organisés au sein du Foyer Restaurant l'Oustalet.

Il propose d'ajouter un tarif de 12,90 € pour les repas festifs avec animation musicale, applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Parallèlement, tout en continuant à offrir un service de qualité à la population, il propose de conserver un prix unique de 6,45 € par repas pour les personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées à Lambesc et de 7,30 € pour les personnes invitées ou extérieures à Lambesc.

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ABROGE** la délibération n°2014-066 du 28 mai 2014 portant tarification du foyer restaurant l'Oustalet
- **APPROUVE** la nouvelle tarification du foyer restaurant l'Oustalet comme suit :
  - ✓ Prix du repas / Personne de + de 60 ans domiciliée à Lambesc : 6,45 €,
  - ✓ Prix du repas / Personne invitée ou extérieure à Lambesc : 7,30 €,
  - ✓ Prix du repas festif avec animation musicale : 12,90 €.
- **DIT** que la nouvelle tarification est applicable à compter de la présente délibération
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER)**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**

